



POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE



PLAN CLIMATIQUE ET AGRICOLE DU POP

POP & GAUCHE EN
MOUVEMENT

Pour une écologie POPulaire

Plan écologique et agricole du POP

1. Introduction

2. Sortir de l'écologie de marché

- L'écologie de marché
- La responsabilité individuelle
- Les taxes comme principales mesures

3. Pour une écologie populaire

- L'empreinte carbone indissociable des moyens financiers
- Une meilleure répartition des richesses
- Les mesures d'une écologie populaire

4. Agriculture et écologie

- Le libre marché et la concurrence économique
- Produire et consommer local
- Les mesures de la politique agricole

5. L'écologie populaire : s'engager pour le changement

1. Introduction

Le POP/PST entend s'engager résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement et l'agriculture suisse. La perspective d'obtenir plusieurs sièges au Conseil national pour les candidats du POP/PST cet automne nous incite à formuler explicitement au public nos intentions en matière environnementale pour la législature à venir.

Ce document présente d'abord la vision politique spécifique du POP/PST sur les enjeux climatiques, puis expose un ensemble de mesures cohérentes permettant de réduire drastiquement les émissions de substances polluantes, de mener la Suisse sur les rails de la durabilité et de préparer notre société aux répercussions du réchauffement climatique.

Ce document explicite également la position particulière du POP/PST en regard de la politique climatique menée par les autres partis représentés à l'Assemblée fédérale. En plus de propositions de mesures efficaces pour protéger l'environnement, notre parti propose une vision nouvelle de l'écologie en priorisant la perspective sociale, ce qui fait défaut dans de nombreux programmes politiques. Nous résumons cette vision sous le terme « d'écologie populaire ».

Par ces quelques pages, le POP/PST réaffirme également sa fibre écologique, défendue depuis plusieurs décennies par le biais de propositions concrètes telles que l'instauration de transports publics gratuits ou la sortie du nucléaire.

2. Sortir de l'écologie de marché

L'écologie de marché

L'écologie de marché est un courant de pensée qui concilie l'écologie avec les mécanismes classiques de l'économie de marché. Les mécanismes de l'offre et de la demande sont au cœur de ce système économique. L'écologie de marché répond donc à une vision où les biens et services à potentiel de durabilité sont échangeables et distribuables sur un marché concurrentiel, et où l'Etat peut intervenir comme régulateur sur les prix afin d'en favoriser (ou pas) l'écoulement. Selon notre analyse, les principaux partis de gauche et de droite représentés à l'Assemblée fédérale s'opposent dans le degré d'intervention de l'Etat sur l'infléchissement de ces prix, mais ceux-ci ne s'opposent pas quant au bien-fondé des mécanismes eux-mêmes. En conséquence, les principales mesures pour infléchir sur les prix et favoriser l'écoulement de biens et services écologiques sont les taxes et subventions.

De notre point de vue, cette vision s'inscrit donc en parfaite congruence avec les mécanismes du système économique libéral qui est justement responsable de la situation de catastrophe climatique mondiale que nous connaissons actuellement. Autrement dit, les mêmes mécanismes appliqués aux enjeux environnementaux ne pourront permettre de mener à une gestion durable des ressources ni à la préservation du climat. C'est pourquoi nous exposons ici une vision écologique globale avec des mesures efficaces, qui diffère sensiblement des instruments d'action privilégiés actuellement par la Confédération, et qui place l'écologie comme étant au cœur des enjeux sociaux.

La responsabilité individuelle

Les instruments d'action privilégiés par les principaux partis et par le gouvernement sont conçus de manière à situer comme cibles de l'action publique environnementale les individus, dont il importe en premier lieu de modifier le comportement afin d'espérer obtenir une baisse de l'empreinte carbone. Le grand point d'achoppement de la vision de l'écologie de marché passe donc par la responsabilité individuelle, ou plutôt par une « responsabilisation » des individus. Il s'agit donc d'encourager certaines pratiques – prendre les transports en commun, manger des fruits de saison – et d'en décourager d'autres – renoncer à faire usage de sa voiture, réduire ses trajets en avion, etc. Selon cette vision, toutes ces pratiques de consommation individuelles mises bout à bout ont un effet potentiellement bénéfique sur notre empreinte carbone.

Pour le POP/PST, miser sur la somme des pratiques de consommation plus ou moins « écoresponsables » au niveau individuel est une stratégie vaine, inefficace et qui ne permettra pas d'atteindre suffisamment rapidement les objectifs fixés dans le cadre du

protocole de Kyoto et de l'accord de Paris notamment¹. En 2006 déjà, une directive européenne mettait en garde contre le manque d'efficacité des interventions « en bout de chaîne »². L'urgence de la situation climatique nécessite d'agir en premier lieu au niveau technique et structurel, et non pas au niveau du comportement individuel.

D'autre part, la tendance à la responsabilisation individuelle dans le cadre de l'urgence climatique en Suisse et à l'échelle planétaire invisibilise un enjeu de taille : conformément aux données présentées dans le CDP Carbon Major Report (2017), il est établi que 100 entreprises sont responsables à elles seules de 71% des émissions de gaz à effet de serre entre 1988 et 2015. S'il s'agit donc de responsabiliser des acteurs, c'est bien de celles-ci dont il doit être question en premier lieu.³

Les taxes comme principales mesures

Cette vision de l'écologie de marché, qui insiste sur la responsabilisation, conçoit les « taxes incitatives » comme les principales mesures à même de modifier le comportement des individus et des sociétés. À cet égard, en Suisse, la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ prévoit notamment le prélèvement de taxes sur la production, l'extraction et l'importation de combustibles ainsi que les taxes à l'importation de véhicules. L'essence et le diesel sont également taxés, et un grand nombre de communes ont mis en place un système de « taxe au sac » pour les déchets des ménages. Concernant les personnes physiques, les taxes incitatives touchent donc principalement aux pratiques en termes de mobilité, chauffage, alimentation, et transport.

Faciles à implémenter, et rapides à mettre en place, les nombreuses taxes incitatives répondent aux mécanismes de l'économie de marché, et dans une certaine mesure, permettent à ceux qui les défendent de dire aux électeurs que « des mesures sont prises » dans le cadre d'une législature.

Le principe du « pollueur-payeur », exposé la première fois en 1972 par l'OCDE, a façonné la mise en place des taxes incitatives. Ce principe supposait à l'origine que les pollueurs assurent le coût intégral des règles et normes environnementales, sans recevoir de subventions à cette fin. Ce principe a évolué aujourd'hui, pour aboutir sur le concept général d'internalisation des coûts. Dans la pratique, nous observons de nombreux passe-droits accordés aux entreprises qui dépassent pourtant massivement le taux d'émission de substances polluantes fixés par la loi, sans être sanctionnées. Celles-ci peuvent aisément acheter sur un marché mondial des droits d'émission de CO₂. Autrement dit, les entreprises qui en ont les moyens peuvent aisément acheter leur droit de polluer. La question des

¹ Seuls 16 états sur les 197 que comptent les Nations unies ont adopté des lois permettant de limiter le réchauffement climatique entre 1,5 et 2 degrés défini à la COP21 de Paris. (« Aligning national and international climate targets », 2018)

² Directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques

³ En Grande-Bretagne, HSBC estime que ses actifs perdraient 40 à 60% de leur valeur boursière si l'objectif des 2° était respecté. (« Comment nous allons sauver le monde : manifeste pour une justice climatique », 2019)

moyens financiers, tant des personnes physiques que des entreprises privées, est donc centrale. Qui en a les moyens peut polluer et acheter des droits de pollution industrielle à foison.

Ces principales mesures visant à faire respecter les objectifs conclus dans le cadre de l'Accord de Paris s'avèrent largement insatisfaisantes et ne permettant pas à la Confédération de remplir les objectifs de réduction des émissions carbone à -20% comme prévu d'ici 2020 et à -85% d'ici 2050, ni à limiter le réchauffement à 1,5°. Nous postulons donc qu'un simple rehaussement des taxes incitatives ne permettra non seulement pas d'atteindre ces objectifs, mais péjorera encore davantage la situation économique de nombreuses personnes à qui ne revient pas la responsabilité du réchauffement climatique. Un changement de paradigme s'impose.

Pour une écologie populaire

L'empreinte carbone indissociable des moyens financiers

Les taxes incitatives présentent par essence un caractère « antisocial », dans la mesure où celles-ci ne tiennent pas compte de manière proportionnelle des moyens financiers. Or les inégalités en termes de capacité financière des ménages et des entreprises sont un enjeu crucial aux yeux du POP/PST, qui doivent impérativement être intégrées dans le cadre du développement d'une politique écologique cohérente et efficace. Comme le montrent clairement les résultats d'une récente étude de l'EPFZ publiée dans *Energy Research and Social Science*, en Suisse l'empreinte carbone se creuse à mesure qu'augmentent les moyens financiers⁴. Au niveau mondial, on estime que les hauts revenus polluent jusqu'à 2000 fois plus que les pauvres⁵.

Concernant les individus, selon cette même étude de l'EPFZ, la consommation moyenne d'un Suisse se monte à 6028 kilos de CO₂ par an, dont 46% sont liés à la mobilité et 33% au logement. Or il existe de grandes disparités: les 10% de la population responsables du taux le plus élevé d'émissions (environ 13 984 kg de CO₂ par personne) pèsent six fois plus sur le climat que les 10% ayant les émissions les plus faibles (2342 kg de CO₂ par personne en moyenne). Le premier groupe génère 23% de toutes les émissions de gaz à effet de serre, contre 4% pour le second.

Concernant les entreprises, nous l'avons vu également, la responsabilité primordiale de la majorité des émissions mondiales de CO₂ incombe à une centaine d'entreprises, et les entreprises (dont l'activité principale est située en Suisse ou à l'étranger) peuvent aisément acheter des passe-droits leur permettant de dépasser les valeurs limites d'émission de substances polluantes. Enfin, nous l'avons vu également, les effets des taxes (en tant qu'interventions « en bout de chaîne ») sur les modifications des comportements en

⁴ Heidi Bruderer Enzler, Andreas Diekmann (2019), "All talk and no action ? An analysis of environmental concern, income and greenhouse emissions in Switzerland", *Energy Research and Social Science*, vol. 51.

⁵ « Comment nous allons sauver le monde : manifeste pour une justice climatique » ; Massot, 2019

termes de pollution s'avèrent globalement insatisfaisants dans le cadre du respect des objectifs de réduction d'empreinte carbone de la Confédération.

Ainsi, premièrement, les taxes mises en place dans le cadre de la législation fédérale s'avèrent insatisfaisantes et peu efficace au vu de l'urgence de la situation climatique, et ne changent en rien la possibilité pour les individus et les entreprises possédant des moyens financiers conséquents de polluer à leur guise. Et deuxièmement, celles-ci pèsent également très lourdement sur les ménages à faible revenu qui sont pourtant globalement de petits pollueurs et dont la responsabilité du réchauffement climatique ne peut incomber. Ceci, sans que les ménages à faible revenu ne se voient offrir de véritables alternatives à la fois respectueuses de l'environnement et abordables financièrement, en matière de transport, chauffage, et alimentation notamment.

Une meilleure répartition des richesses

Nous estimons donc que l'une des manières de régler la crise écologique passe par une meilleure répartition des richesses. Parallèlement, il est établi ce sont les plus précarisés qui sont les plus susceptibles d'être exposés à des produits chimiques et toxiques dans le cadre de leur emploi, que ce soit dans des usines ou dans le domaine agricole. Ces travailleurs/euses risquent de développer à un moment donné des maladies telles que cancer ou Parkinson. Ce sont aussi les pays les plus pauvres ou les moins développés qui polluent le moins, mais qui sont victimes de la pollution des pays les plus riches, avec notamment la pollution des océans, la montée des eaux, les grandes sécheresses, la déforestation ou la spéculation des matières premières. Selon l'organisation internationale pour la migration, 1 milliard de réfugiés climatiques sont attendus ces trente prochaines années, et 2 milliard d'ici 2100.

C'est pourquoi le POP/PST défend une autre vision de l'écologie qu'il nomme **écologie Populaire**.

Les mesures d'une écologie populaire

L'écologie populaire a pour but de prendre en considération la question climatique et écologique en les liant de manière intrinsèque aux questions économiques et sociales de la population. Dans le cadre des politiques suisses de l'environnement actuelles, les enjeux sociaux ne sont traités que de manière *ad hoc* à l'élaboration des politiques publiques. En d'autres termes, les considérations sociales ne sont pas directement intégrée dès l'élaboration des politiques publiques, mais sont habituellement traitées « après coup » sous forme de maigres compensations sociales. **Nous ne pouvons et ne devons pas faire de l'écologie un combat de privilégiés** où les plus vulnérables, les classes populaires et les travailleurs/euses deviennent victimes d'un système antisocial. D'ailleurs, ceux-ci ont souvent tendance à penser que ce combat, n'est pas le leur mais celui de privilégiés. L'écologie populaire se veut donc une **écologie solidaire**.

L'écologie populaire se distingue diamétralement de l'écologie de marché que nous avons développé dans le chapitre précédent, puisque l'un des objectifs est de s'attaquer en priorité à l'économie de marché et donc aux gros pollueurs, afin d'opérer un véritable changement. Mais notre écologie se distingue aussi du courant dit de la « décroissance ». En effet, l'écologie populaire ne vise pas tant à consommer moins dans le cadre d'une économie de marché, mais plutôt à produire autrement, de manière respectueuse de l'environnement et de la population. De plus, produire moins pour consommer moins dans un système économique néolibéral, pourrait avoir pour effet que les biens de consommation risquent de coûter nettement plus chers. Il est donc nécessaire de produire en fonction de nos besoins, ceci impliquant une démocratisation des entreprises.

Il est donc primordial d'identifier et cibler les gros pollueurs, qui la plupart du temps, bénéficient de la bénédiction de gouvernements.⁶ Il est important aussi de comprendre qui gouverne, car bien des Etats marchent main dans la main avec de grandes multinationales et se plient aux désirs de certains lobbys économiques, agrochimiques, agro-alimentaires, pharmaceutiques etc. Ceci implique que si nous voulons atteindre des objectifs pour régler la crise écologique et climatique, il nous faut des dirigeants et des parlementaires, non corrompus et non corruptibles.

Ci-dessous, les principales mesures de protection du climat s'inscrivant dans le principe de l'écologie populaire.

- **Des sanctions pénales contre la pollution industrielle**

Nous l'avons vu, les entreprises s'adonnant à des pollutions des eaux ou de l'air peuvent acheter des droits d'émission de substances polluantes sur un marché mondial à d'autres entreprises. Il s'agit donc d'agir au niveau structurel en empêchant formellement cette possibilité. Ceci implique concrètement de reconnaître et faire entrer dans le Code pénal le terme « écocide⁷ » afin que les atteintes graves à l'environnement soient poursuivies pénalement, et ne soient plus seulement sujettes à des taxes facilement affranchies. Cela consiste donc à donner des droits à la nature. Un deuxième aspect de cette mesure concerne l'accroissement des contrôles, ainsi que des moyens alloués aux contrôles des pollutions industrielles.

- **Nationalisation des entreprises énergétiques**

Il importe de concevoir un plan pour une progressive nationalisation des entreprises énergétiques, en particulier les installations hydrauliques et différents fournisseurs d'électricité et gaz, ceci afin de pouvoir gagner en efficacité du fait d'une gestion globale de la production, du transport, de la distribution et l'exploitation des installations énergétiques. Ceci permettant de pouvoir mettre fin à une concurrence

⁶ Par exemple dans le cas de l'affaire Lonza en Valais, où aucune sanction n'a été engagée contre l'entreprise alors que l'Etat valaisan était au courant de la contamination des cours d'eaux du Grossgrundkanal et de Rhône (<https://www.rts.ch/info/regions/valais/9359659-lonza-et-le-valais-savaient-pour-la-pollution-au-mercure-depuis-40-ans.html>)

⁷ Crime contre l'environnement d'une particularité grave.

avec des produits énergétiques de source privée non durables.

- **Instauration du principe de la règle verte**

Le principe dit de la « règle verte » prévoit qu'il ne soit pas possible de prélever à la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, et ne pas produire davantage que ce qu'elle peut supporter. Il s'agit donc d'inscrire ce principe comme principe constitutionnel, et de l'appliquer de manière sectorielle dans le cadre des politiques suisses de l'environnement (politique de gestion des eaux, de protection de l'air, protection du climat, protection des sols et gestion des déchets) mais aussi de manière intersectorielle. Ceci ayant une valeur contraignante dans le cadre du respect des valeurs limites d'émission et d'immission de substances polluantes.

- **Désinvestissement des énergies fossiles**

Les capitaux des sociétés suisses investissent massivement les énergies fossiles. Il en est de même pour les avoirs des caisses de pension. Nous proposons donc un plan progressif de désinvestissement autant pour les sociétés gérant le portefeuille de fonds publics que les sociétés privées afin qu'une politique d'investissement dans les énergies renouvelables et les recherches à potentiel de durabilité soient privilégiées.

- **Une politique durable et non punitive des transports**

Comme exposé précédemment, les taxes incitatives notamment celles relatives au carburant ainsi qu'aux véhicules individuels motorisés n'ont que peu d'efficacité et pénalisent les ménages à faible revenu qui ne disposent pas de réelle alternative abordable. Il s'agit donc de rendre l'accès aux transports publics gratuits tout en étendant le réseau existant dans les régions rurales. Ceci, par le biais d'une participation financière des sociétés privées. Des trains de nuit réguliers doivent également être instaurés, afin de faire des transports en commun une réelle alternative en terme de mobilité à la voiture. Pour que la réduction du nombre de véhicules individuels motorisés en circulation soit effective, il s'agit également de développer tout le potentiel de télétravail en fonction des possibilités effectives des différents secteurs de travail.

- **Déclaration de l'urgence climatique**

La déclaration de l'urgence climatique ne doit pas être qu'une mesure symbolique. Il s'agit de la prise en compte effective de l'urgence à déployer une politique écologique efficace en revoyant à la hausse les objectifs prévus par l'Accord de Paris et de l'urgence d'un engagement à l'international (ceci impliquant notamment le refus des traités de libre-échange en cours de négociation). La déclaration de l'urgence climatique doit s'accompagner de la définition d'une enveloppe précise permettant de mettre en œuvre ces objectifs.

- **Réduction des risques liés aux micropolluants et pollutions atmosphériques urbaines**

Mise en place d'un plan d'assainissement global des émetteurs fixes et mobiles de

micropolluants, et allocation de moyens accrus en faveur des technologies peu polluantes (solaire, pompes à chaleur).

- **Protection qualitative des eaux et protection contre les risques d'inondation**

Soutiens renforcés à la renaturation et revitalisation des cours d'eau, afin de protéger des risques accrus d'inondation liés aux conséquences du réchauffement climatique.

- **Protection des nappes phréatiques**

Ceci implique notamment la garantie d'un apport en eau suffisant dans les nappes phréatiques, en appliquant des mesures contre l'imperméabilisation accrue des sols. Ces mesures renvoient à la protection des surfaces d'assolement non bétonnée, dont la quantité et la qualité doivent être garanties. Ceci implique également des mesures de protection contre les pollution diffuses liées à l'usage de produits phytosanitaires, aux cheptels et à l'épandage d'engrais. Un contrôle accru doit également être instauré envers les sociétés qui sont reconnues comme ayant des pratiques irrespectueuses de l'environnement à cet égard à l'étranger.⁸

Agriculture et écologie

Le POP a toujours défendu l'agriculture ainsi que les femmes et hommes qui vivent de la terre. Aujourd'hui, alertés par les scientifiques, nous savons que l'agriculture intensive est l'une des plus grandes cause du réchauffement climatique et de la disparition de la biodiversité. Le POP n'a pas pour but de stigmatiser les agriculteurs/trices en les pointant du doigt, mais nous visons et dénonçons l'agrochimie et l'agro-industrie qui a imposé depuis plusieurs décennies le rendement, le calibrage des fruits et légumes, la sélection des graines stériles et non réutilisable d'année en année, l'utilisation à outrance de pesticides et engrais chimiques. Ces pesticides sont non-seulement nocifs pour la planète mais aussi pour l'humain.⁹

Le « Rapport de la rapporteuse spéciale en charge de l'alimentation » de l'ONU (2017) explicite la manière dont les pesticides impactent négativement l'environnement et indique qu'ils sont responsables de la diminution de la biodiversité ; ont des effets néfastes sur les abeilles ; nuisent à la fertilité des terres cultivables menaçant la production alimentaire future et contaminent des eaux. Ce document émet des critique aussi sur la santé : les pesticides augmentent les maladies dégénératives comme Parkinson ou Alzheimer ; favorisent le développement des troubles endocriniens ;

⁸ La multinationale Nestlé est par exemple accusée d'aller assécher des régions entières en puisant dans les sources d'eau pour son juteux commerce de l'eau en bouteille.

⁹L'industrie alimentaire par l'utilisation de l'huile de palme a causé la déforestation de près de 90% des forêts de Malaisie. Cette huile de palme nocive pour la santé est utilisée en masse dans bon nombre d'aliment transformés.

provoquent des effets comme l'asthme, l'allergie, l'hypersensibilité ainsi que la stérilité. En 2015, déjà, l'OMS classe le glyphosate comme cancérigène probable.

Notre but est donc de promouvoir une diminution drastique de l'emploi des pesticides pour arriver progressivement à une Suisse agro-écologique¹⁰, dont le but est de développer une agriculture durable qui remplace les produits chimiques par des agents biologiques, et qui englobe une dimension économique, écologique et sociale.

Le libre marché et la concurrence économique

Le libre marché par des accords économiques internationaux participe à la destruction de la planète mais aussi à l'appauvrissement de nos agriculteurs/trices qui sont en concurrence déloyale face à des prix étrangers cassés. Trois exploitations agricoles disparaissent chaque jour en Suisse, cette situation est donc plus que préoccupante, puisque le rôle nourricier de l'agriculture suisse est menacé. Le PLR et la branche économique de UDC se disent défenseurs de notre agriculture mais en parallèle sont prêts : à signer des accords de libres échanges comme celle sur l'huile de palme au détriment de notre huile de colza, s'opposent aux diminutions de l'utilisation des pesticides dangereux pour la santé, etc.

L'importation de la viande provenant du Brésil ou d'Argentine, les fraises d'Espagne ou les asperges du Pérou, de par leur transport lointain est une absurdité écologique. Voilà une autre facette des accords de libre-échange et de commerces internationaux que nous devons combattre, **c'est pourquoi le POP défend un protectionnisme solidaire.**

Produire et consommer local

Pour y parvenir nous soutenons le projet de la souveraineté alimentaire, qui vise à la défense des paysans et producteurs locaux, quitte à taxer les produits importés, mais surtout d'en garantir la qualité que nous souhaitons pour notre santé et celle de notre environnement. Il serait intéressant de promouvoir le développement de coopératives agricoles de distribution et de vente directe chez le producteur

Mais consommer local et bio, ne doit pas rester un luxe pour certains et doit simplement être accessible pour tous, et qu'il n'y ait pas d'alternative. Comme nous ne voulons pas de médecine à 2 vitesses nous ne voulons pas d'une alimentation à 2 vitesses. C'est pourquoi nous voulons que l'agriculture biologique redevienne la norme et imposer aux distributeurs la vente d'aliments sains à prix raisonnable. Dans ce sens, nous considérons que les politiques de promotion de l'agriculture biologique basées

¹⁰ Cuba, dont l'agriculture est totalement exempte de pesticides, a par exemple permis une préservation remarquable de la biodiversité en particulier des populations d'abeilles.

essentiellement sur la labélisation des produits n'est pas suffisante et est même susceptible d'entraîner davantage de discrimination que d'équité (même si elle peut transitoirement permettre une amélioration du revenu du producteur).

Les mesures de la politique agricole

Ci-dessous, les principales mesures pour une politique agricole durable, respectueuse de l'environnement, des producteurs et productrices, et des consommateurs et consommatrices.

- **Une réduction drastique des pesticides et l'interdiction du glyphosate**

Il s'agit de classer le glyphosate comme faisant partie des produits cancérigènes en Suisse et comme produit portant atteinte à l'environnement, et par ce biais, d'en interdire la commercialisation. 700'000 tonnes de glyphosate sont vendus dans le monde chaque année, alors que ce produit est jugé nocif pour la nature et la santé. De manière générale, des mesures seront prises afin de rehausser les valeurs limites relatives à l'usage et à la commercialisation de produits phytosanitaires.

- **La protection des consommateurs et le respect des normes suisses**

Le principe du « Cassis de Dijon » autorise l'importation et la commercialisation de produits issus de l'Union européenne mais qui ne répondent pas aux critères et exigences des normes de production suisse. Il s'agit donc de révoquer l'application de ce principe en Suisse afin que les droits des consommateurs soient respectés et que le respect des normes environnementales en Suisse soit appliqué.

- **Une production agricole visant la souveraineté alimentaire**

Le principe de la souveraineté alimentaire comporte plusieurs mesures ayant pour but de garantir autant que possible le rôle nourricier de l'agriculture suisse envers la population (en réduisant les volumes d'importation), ainsi que de garantir de bonnes conditions de travail et de rémunération pour les paysan-ne-s. Le rôle nourricier de l'agriculture est assuré notamment : 1. Par l'instauration de tarifs douaniers non préférentiels pour les denrées importées, en fonction des volumes d'importation. 3. Par le contrôle des prix des denrées de production suisse, selon les filières agricoles. 4. Par le développement d'infrastructures facilitant la vente directe entre producteurs et consommateurs. 5. Par l'instauration d'un salaire minimum pour les salarié.e.s agricoles et des conditions de travail respectueuses.

- **La préservation des surfaces cultivables**

La politique d'aménagement du territoire, par le biais de la coordination des politiques cantonales, doit garantir la préservation des surfaces d'assolement, tant en qualité qu'en quantité. Ceci implique une densification des surfaces construites.

- **Soutenir les coopératives de consommation en lien avec les producteurs**

Développement et financement d'infrastructures permettant aux particuliers et aux producteurs une production coopérative.

- **Soutien accru de l'Etat à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

L'Etat doit investir en subventionnant et en promouvant un changement dans sa politique agricole. Cela devrait se faire par une vision agro-écologique, tant dans la formation des futur-e-s paysan-ne-s que dans les pratiques agricoles.

L'écologie populaire : s'engager pour le changement

En dehors de l'action parlementaire, nous devons entrer en résistance, soutenir les marches pour le climat et autres actions visant à s'attaquer à l'inaction de nos dirigeants. S'il faut à l'avenir que cela se fasse par la désobéissance civile et pacifique, alors nous utiliserons ces méthodes. Nous utiliserons aussi toutes méthodes alternatives pour contrer le système de consommation qui nous est imposé, par exemple en développant des jardins participatifs, des coopératives agricoles ou des magasins de réparation d'objets « usagés » pour contrer l'obsolescence programmée. Les dirigeants politiques, climato-sceptiques, lobbys, multinationales et milieux économiques posent le cadre de l'inaction en faveur du climat. Si nous appliquons le principe de l'écologie populaire, unis et solidaires, nous renverserons la vapeur.

Aucune mesure de grande ampleur en faveur de la protection de l'environnement, du climat et de l'agriculture n'est à relever dans le cadre de la précédente législature à l'Assemblée fédérale. Par ailleurs, le programme Energie 2050 que le POP avait soutenu par un oui critique ne va ni assez loin, ni assez vite. Il est fort probable que les promesses prises lors de ce vote ne soit pas atteintes dans le temps réparti. Sortir des énergies fossiles comme le nucléaire devrait être une priorité, car aujourd'hui nous n'avons aucune assurance que ces centrales, les plus vieilles du monde, soient fiables et sûres.

Enfin, malgré diverses catastrophes ces dernières années en Suisse liées directement au réchauffement climatiques (comme les canicules extrêmes, la diminution des cours d'eau qui a un impact sur la vie des poissons, l'assèchement du Lac des Brenets (JU), l'avalanche de boue et de pierre à Chamoson (VS), les pluies diluviennes de Lausanne, etc.), bon nombre de politiciens dans les divers parlements ne prennent pas ces menaces ou alertes au sérieux. Au contraire, le POP est très inquiet pour l'avenir de notre planète et de la Suisse, c'est pourquoi nous voulons que notre pays se dote d'un plan écologique, climatique et agricole ambitieux. Cela peut et doit se faire par un changement fondamental de notre politique sur ces sujets.

Tout parti politique qui défend une écologie qui peut ou doit s'associer à l'économie de marché, pour surmonter la crise écologique et climatique que nous vivons, perd toute crédibilité. Nous l'avons vu, ce sont les multinationales, les milieux économiques, l'agriculture intensive, la surproduction imposée par l'industrialisation qui sont responsables en grande partie du réchauffement climatique et de l'extinction massive de

la biodiversité. L'écologie ne doit donc plus être traitée comme un thème politique parmi d'autres, mais doit être placée au cœur des enjeux sociaux et économiques. La survie de l'homme, des espèces végétales et animales ne pourra attendre deux siècles avant qu'un changement de système s'opère, ces catastrophes climatiques sont pour demain.

Personnes de contact :

Anaïs Timofte - Candidate aux Conseils des Etats et National - 079 723 13 84

Bernard Borel - Candidat aux Conseils des Etats et au National - 079 500 22 64

Zakaria Dridi - Candidat au Conseil National et membre du collectif Grève du Climat – 076 410 35 80

Christophe Grand - Candidat au Conseil National et secrétaire du POP Vaud - 079 947 23 17